



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AMBOISE

Séance ordinaire du 2 février 2023

Délibération n°23-071

OBJET : AFFAIRES GENERALES

Lancement de la consultation 1421-23 relative à l'entretien des espaces verts de la Ville d'Amboise

Date de la convocation : le 25 janvier 2023

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 32

Ayant donné procuration : 7

Absents excusés : 7

Absent : 1

L'an deux mille vingt-trois, le deux février, le Conseil Municipal de la Commune d'Amboise, dûment convoqué par le Maire s'est assemblé à la salle des fêtes Francis Poulenc, avenue des Martyrs de la Résistance, à Amboise, sous la présidence de Monsieur Thierry BOUTARD, Maire d'Amboise.

Étaient présents : M. Thierry BOUTARD, M. Atman BOUCHEKIOUA, Mme Françoise THOMERE, M. Bernard PÉGEOT, Mme Josette GUERLAIS, M. Marc LÉONARD, Mme Régine MALASSIGNÉ, M. Alexis LAMOUREUX, M. Jean-Louis VOLANT, Mme Élisabeth JOURDAIN, M. Sylvain GILLET, M. Denis CHARBONNIER, M. Patrick DESCHAMPS, Mme Julie ELISSALDE, Mme Marie ARNOULT, M. Thierry PRIEUR, M. Guillaume HELLOCO, M. Brice RAVIER, Mme Isabelle GAUDRON, Mme Évelyne LAUNAY, Mme Myriam SANTACANA, M. Rémi LEVEAU, Mme Sandra GUICHARD, M. Fabien ROZWADOWSKI, Mme Justine BÉCHET.

Absents Excusés : Mme Jacqueline MOUSSET donne pouvoir à M. Marc LEONARD, Mme Sylvie LADRANGE donne pouvoir à Mme François THOMERE, Mme Brigitte DEBRINCAT donne pouvoir à M. Thierry BOUTARD, M. Youness ZELMAT donne pouvoir à M. Jean-Louis VOLANT, Mme Katiana DAVEAU donne pouvoir à Mme Régine MALASSIGNÉ, M. Claude VERNE donne pouvoir à Mme Myriam SANTACANA, Mme Chantal BOUVIER DE LA MOTTE donne pouvoir à Mme Marie ARNOULT

Absent : M. Stéphane ROUX

Secrétaire de Séance : M. Marc LEONARD.

Vu le Code de la Commande Publique,

Afin de répondre à son besoin en la matière, la Ville d'Amboise envisage de lancer une consultation relative à l'entretien de ses espaces verts. Cette consultation sera lancée sous la forme d'un appel d'offres ouvert en application des articles R2124-2 1°, R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique (CCP).

Conformément aux exigences fixées par le CCP, il est envisagé d'allotir cette future consultation de la façon suivante :

N° du Lot	Intitulé du Lot
Lot 1	Tonte et débroussaillage
Lot 2	Taille au taille-haies
Lot 3	Taille au lamier

Ainsi, il est proposé que chacun de ces lots puisse donner lieu à la conclusion d'un accord-cadre à bons de commande, d'une durée de validité (période à l'intérieur de laquelle les bons de commande peuvent être émis) d'un an à compter de sa date de notification, reconductible trois fois tacitement par période d'un an, soit une durée maximale de quatre ans.

En vertu des dispositions de l'article R2162-4 du CCP, il est par ailleurs proposé d'entériner que les prestations pourront être commandées dans les limites financières suivantes :

Lot 1 « Tonte et débroussaillage » :

	1ère période de validité de l'accord-cadre		Par période de reconduction éventuelle	
	Montant Minimum	Montant Maximum	Montant Minimum	Montant Maximum
Montant Total en € HT	Sans minimum	100 000 € HT	Sans minimum	100 000 € HT

Lot 2 « Taille au taille-haies » :

	1ère période de validité de l'accord-cadre		Par période de reconduction éventuelle	
	Montant Minimum	Montant Maximum	Montant Minimum	Montant Maximum
Montant Total en € HT	Sans minimum	50 000 € HT	Sans minimum	50 000 € HT

Lot 3 « Taille au lamier » :

	1ère période de validité de l'accord-cadre		Par période de reconduction éventuelle	
	Montant Minimum	Montant Maximum	Montant Minimum	Montant Maximum
Montant Total en € HT	Sans minimum	50 000 € HT	Sans minimum	50 000 € HT

Ce projet de délibération a été présenté en commission Affaires Générales et Ressources Humaines le 23 janvier 2023.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 17 voix POUR et 15 ABSTENTIONS :

- De lancer une consultation, sous la forme d'un appel d'offres ouvert, en vue de la conclusion d'accords-cadres à bons de commande, d'une durée de validité d'un an à compter de leur date de notification, reconductibles trois fois tacitement par période d'un an, soit une durée maximale de quatre ans chacun ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette consultation et aux marchés en découlant.

POUR : 17 (M. Thierry BOUTARD, Mme Jacqueline MOUSSET, M. Atman BOUCHEKIOUA, Mme Françoise THOMERE, M. Bernard PÉGEOT, Mme Josette GUERLAIS, M. Marc LÉONARD, Mme Régine MALASSIGNÉ, M. Jean-Louis VOLANT, Mme Élisabeth JOURDAIN, M. Alexis LAMOUREUX, Mme Sylvie LADRANGE, Mme Brigitte DEBRINCAT, M. Denis CHARBONNIER, M. Youness ZELMAT, Mme Katiana DAVEAU, M. Sylvain GILLET)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 15 (Mme Marie ARNOULT, M. Thierry PRIEUR, M. Guillaume HELLOCO, Mme Chantal BOUVIER DE LA MOTTE, Mme Sandra GUICHARD, M. Fabien ROZWADOWSKI, Mme Justine BÉCHET, M. Patrick DESCHAMPS, Mme Julie ELISSALDE, M. Brice RAVIER, Mme Évelyne LAUNAY, M. Rémi LEVEAU, Mme Isabelle GAUDRON, Mme Myriam SANTACANA, M. Claude VERNE)

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le secrétaire de séance,
Marc LEONARD
L'adjoint délégué aux Finances

Thierry BOUTARD
Maire d'Amboise
Président de la Communauté de
Communes du Val d'Amboise